



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Etablissements

Question écrite n° 5770

### Texte de la question

M. Pierre Cardo appelle l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur les graves problemes que rencontrent les parents d'enfants tres lourdement handicapes. Faute d'un nombre suffisant de places disponibles dans les foyers specialises, souvent seuls des hopitaux psychiatriques peuvent proposer des solutions de rechange. Il lui demande de lui preciser si le Gouvernement, dans le cadre de sa politique en faveur de la sante et en cooperation avec les collectivites territoriales, entend mettre en place un plan de realisation de places supplementaires dans des foyers specialises pour permettre a ces personnes de beneficier des soins particulierement adaptes a leurs handicaps.

### Texte de la réponse

L'honorable parlementaire souleve le douloureux probleme pose par l'insuffisance des capacites d'accueil institutionnel pour les enfants, et, plus encore, pour les adultes tres lourdement handicapes. Pour les enfants, le Gouvernement poursuit avec determination la profonde reforme engagee depuis 1989 du secteur de l'education speciale. Cette reforme vise notamment a developper quantitativement et qualitativement les reponses en termes de prise en charge des jeunes polyhandicapes. Chaque annee, des moyens financiers sont degages au plan departemental, regional ou national pour accompagner cette reforme. Celle-ci se developpe sur la base des evaluations de besoins et de programmes de creations d'equipement arretes par la DDASS en liaison avec les intervenants professionnels ou associatifs du secteur. Pour les adultes, un bilan sera prochainement etabli sur le plan de creation de 4 840 places nouvelles en structures pour adultes lourdement handicapes engage depuis 1991. Ce bilan permettra de mesurer l'effort restant a accomplir pour satisfaire les besoins et reequilibrer geographiquement l'offre en matiere d'equipement.

### Données clés

**Auteur :** [M. Cardo Pierre](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 5770

**Rubrique :** Handicapes

**Ministère interrogé :** affaires sociales, santé et ville

**Ministère attributaire :** affaires sociales, santé et ville

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 20 septembre 1993, page 2987

**Réponse publiée le :** 14 février 1994, page 719